

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq décembre,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à 14h00 à la salle Rébory, domaine de Valx à Moustiers Sainte Marie sous la présidence de M. Bernard CLAP.

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
22	8 + 6	14
Total des voix : 18		

Date de convocation
22/11/2024

Délibération
n°24_12_B9_13

Etaient présents :

6 représentants des communes (1 voix chacun) : **Bernard CLAP** (Trigance) ; **Romain COLIN** (Moustiers Sainte Marie) ; **Jacques AVANIAN** (Artignosc sur Verdon) ; **Jean-Marie PAUTRAT** (Allons) ; **Jean-Pierre BAGARRE** (Aiguines) ; **Antoine FAURE** (Aups).

2 représentants des établissements publics de coopération intercommunale (1 voix chacun) : **Michèle BIZOT-GASTALDI** (Communauté de communes Alpes Provence Verdon), **Christophe BIANCHI** (Durance Luberon Verdon agglomération).

Ont donné pouvoir :

4 porteurs d'1 voix : **Magali STURMA CHAUVEAU** (Rougon) à **Michèle BIZOT-GASTALDI** ; **Arlette RUIZ** (St Julien le Montagnier) à **Jean-Pierre BAGARRE** ; **Jean-Pierre HERRIOU** (Moissac-Bellevue) à **Jacques AVANIAN** ; **Jacques ESPITALIER** (Quinson) à **Jean-Marie PAUTRAT**

2 porteurs de 3 voix chacun : **Jean-Charles BORGHINI** (Conseil régional) à **Romain COLIN** ; **Georges BOTELLA** (Conseil régional) à **Bernard CLAP**

Convention de partenariat avec la SCP : Fond d'aide au conseil

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la Charte du Parc naturel régional du Verdon

Le syndicat mixte du Parc du Verdon, gestionnaire du bassin versant du Verdon, porteur d'un SAGE, a conclu en 2008 une convention de partenariat avec la SCP, pour la période 2008-2014, renouvelée pour les périodes 2014-2020 puis 2021-2026, et amandée d'un avenant en 2023. La convention prévoit notamment la contribution de la SCP à l'ingénierie du territoire permettant l'amélioration de la qualité de l'eau du Verdon et de ses affluents, mais aussi via l'avenant des actions et investissements permettant de sécuriser l'accès à l'eau, d'acquérir des connaissances sur les eaux souterraines et superficielles et d'accompagner les adaptations aux changements climatiques. Cette contribution apporte un soutien non négligeable aux communes souhaitant résoudre des petites problématiques sur leur territoire. Elle permet également d'aider à la réalisation de projets de diverses natures visant à maintenir et améliorer la qualité, et à réaliser des économies d'eau.

Il est proposé de valider l'inscription d'un projet d'aide de 5 jours via le fond d'aide au conseil non prévu en 2024 mais devant démarrer rapidement.

Début 2024 le bureau a validé :

- Fond d'aide au conseil : poursuite des projets démarrés en 2023. 40 jours sollicités sur 30 disponibles.
- Le programme de répartition des financements prévu pour 2023 est susceptible d'être modifié par l'ordre de sollicitation des communes concernées et de présentation des justificatifs et dossiers complets.

Les 30 jours disponibles n'ayant pas été consommés, il est proposé d'accepter de soutenir la commune de Moustiers-Sainte-Marie sur une problématique d'aide à la décision urgente.

Comme chaque année, un bilan complet des jours consommés réellement et des jours prévisionnels sera proposé en début d'année 2025 au Bureau ou en Comité Syndical.

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau décident :

- D'approuver l'usage de 5 jours du fond d'aide au conseil pour la commune de Moustiers-Sainte-Marie ;
- D'autoriser le Président à signer toute pièce utile à la réalisation de l'opération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits

Suivent les signatures
Pour extrait conforme



Acte rendu exécutoire

Après transmission en Préfecture

Le

et publication le